



OL 15/05/2023

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 12 MAI 2023 à 18h en « cœur de village » Espace Veyrière et Villa Riva, Veyrier-du-Lac

Convoquée le 14/04/2023 avec envoi de l'ordre du jour et du formulaire de pouvoir aux adhérents pour la partie statutaire ; expédition le 19/04/2022 des invitations aux adhérents et invités à la réunion annuelle composée de 2 parties, statutaire et conférence de Jean Fabre, ancien préfet de région, sur l'administration territoriale de la République Française, ainsi qu'au cocktail dinatoire à la Villa Riva.

Informations communiquées par courrier ou courriel aux adhérents, aux Elus, aux Présidents d'associations et autres invités ; annonces relayées le 8 mai par « La Tournette - Annecy rive Est » de Ph. Mignotte et par 2 articles de Georges Bise dans les livraisons des 10 et 12 mai du Dauphiné Libéré.

1° Adhérents Présents ou représentés : 57

émargements (liste) et pouvoirs enregistrés à disposition.

Quorum : 57/124

2° Invités présents : 21

Dont 3 maires de la Rive : Vanessa Bruno, Antoine de Menthon et Olivier Trimbur, la maire adjointe au Patrimoine, Claire Rigal, l'un des deux conseillers départementaux, Marcel Cattaneo, représentant le Président Martial Saddier et sa collègue Marie-Louise Donzel-Gonnet, 3 présidents d'associations, Sylvie Aussedat (Les Bibliothèques pour tous), Michel Demoustier (Talloires), Jean Loup Dupland (Ski Club). Le Président les remercie chaleureusement.

BVV tient cette année sa réunion annuelle au cœur du village qui est emblématique de son projet « Osons Veyrier ». Olivier Labasse ouvre la séance en remerciant les sociétaires, les élus et invités présents qui font à l'association l'honneur de leur participation, et à Jean Fabre, ancien préfet de région, ancien directeur du conseil général de Savoie, directeur du comité d'organisation des championnats du monde de ski alpin à Val d'Isère, l'amitié de partager son expérience sur l'organisation territoriale de la République Française.

.1^{ère} partie. ASSEMBLEE STATUTAIRE PUBLIQUE : 2022-2023, FAITS, CHIFFRES ET IMAGES

Le Président rappelle que les documents statutaires ont tous été envoyés préalablement en format numérique, qu'ils sont disponibles en version papier à l'entrée de la salle pour celles et ceux qui les souhaitent dans cette version (à côté des listes de présence à émarger). Ils seront mis en ligne sur le site de BVV www.bienvivreaveyrier.org de même que le diaporama présenté en soutien visuel de l'agenda et animation des interventions.

1) Approbation formelle du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12/05/2022

Le projet de PV (réf. OL-GD 18/08/2022) a été adressé par mail le 2/09/2022 à tous les adhérents, après approbation des administrateurs. **Vote** : Contre : 0, abstentions 0, **approuvé à l'unanimité** des membres présents et représentés.

2) Rapport moral du Président : « Quel village voulons nous habiter ? »

Texte intégral illustré par le diaporama présenté :

Le 25 mai 2009, le Ministère de l'environnement, de l'énergie, du développement durable et de la mer signifiait son **refus de porter la candidature du Lac d'Annecy sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO** « jugeant sévèrement la gestion urbanistique du territoire des rives du Lac... Si le grand paysage est remarquable, il est gravement atteint par une urbanisation très importante qui forme, grosso modo, un fer à cheval autour du lac ». Avec des commentaires peu élogieux sur la qualité architecturale.

En juillet 2013, j'avais été chargé par BVV d'initier le projet de rapprochement avec 3 autres associations¹ de Veyrier-du-lac dont les responsables, devenus amis, se reconnaîtront dans la salle.. Pour se faire, j'avais proposé de réfléchir ensemble au village que nous souhaitions habiter en 2020. Cette prospective urbanistique à 360° s'est traduite par une étude proposée à l'AG de BVV le 8/04/2014, et par la fusion de 3 des associations dévolues à la protection du cadre et de la qualité de vie. Complétée le 14 décembre 2014 sa version en 15 pages a été présentée à la Mairie dans le processus du PLU.

Qu'est-ce qu'un village ? Cette interrogation existentielle, empruntée à Ernest Renan qui la posait à propos d'une nation², était, toutes proportions gardées, le thème de mon blog du **8 juillet 2020**. C'était 10 jours après le 2eme tour des municipales qui devaient, pour Veyrier-du-Lac, être un intermède avant des élections municipales partielles intégrales tenues le 4 juillet 2021, à la recherche d'une cohésion.

Le philologue nous éclaire de sa réponse donnée pour une nation : « *les hommes sentent dans leur cœur qu'ils sont un même peuple lorsqu'ils ont une communauté d'idées, d'intérêts, d'affections, de souvenirs, d'espérances* ». Deux choses en sont constitutives, l'une dans le passé, l'autre dans le présent. « *L'une est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs ; l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis* ».

Ainsi en est-il, à mon sens, pour l'avenir notre communauté villageoise (j'évite le terme « bourgeoisie », utilisé en suisse, au sens connoté en France depuis Marx) de la rive Est et du grand paysage que nous habitons.

Après l'urbanisation galopante et la dégradation de sites exceptionnels, les 2 risques majeurs identifiés par BVV à l'approche de la loi NOTRe³ qui eu pour conséquence locale l'intégration de nos villages différents du bassin annécien dans le Grand Annecy (203784 habitants), sont, pour Veyrier-du-Lac (2344 habitants) et le bonheur d'y vivre sur son coteau exigü entre montagne et Lac, l'accélération de son glissement en zone de transit de masse, automobile et cycliste, et la disneylandisation de la rive Est, cumulant zone touristique et aire de jeu de l'agglomération, sur-fréquentation et spéculation immobilière à haute fréquence. Nous avons, l'an dernier, ressenti une 3^{ème} menace qui dépasse le local : une crise du civisme, la perte du sens de l'intérêt général et la montée d'un individualisme débridé.

Chers sociétaires, les atteintes au cadre et à la qualité de vie des habitants ne sont ni inéluctables, ni irrémédiables à 100%, si tant est qu'ils partagent des espérances et s'accordent sur des visions d'avenir. C'est en confrontant nos réflexions et en contribuant ensemble aux solutions, comme s'y essayent les dossiers de BVV, que ne nous pourrons éviter « *la guerre de tous contre tous*⁴ », touristes en transhumance et habitants, automobilistes, cyclistes et piétons, veyrolains de souche et nouveaux arrivés, administrés et élus. Et tenter de nous projeter dans un avenir commun en faisant société.

C'est ainsi que nous avons proposé, le **12 mai 2022**, lors de l'assemblée générale des 35 ans à la Croix des Champs, une vision prospective structurée sous l'appellation « **OSONS VEYRIER** » (diaporama disponible sur www.bienvivreaveyrier.org) qui faisait suite au débat « OSEZ VEYRIER » ouvert, comme une boîte à idées, à l'assemblée générale du 1/10/2021⁵, avec son inventaire à la Prévert : Centre bourg, lieux, espaces et bâtiments patrimoniaux et communaux, Presbytère et jardin, rue de la Voûte, la Ravoire, sécurisation des routes du haut, des routes du bas, des rues, élargissement des trottoirs, chemins et sentiers, mobilité et transports collectifs, aménagements cyclables, rives... Quelques pièces de ce puzzle urbanistique, façonnées par nos groupes de travail et commissions pour produire la grande image, vous ont été présentées ainsi qu'à nos élus sous forme d'études et notes de recommandations :

- 10/02/2022 : « Réhabilitation du Presbytère (1456), pièce maitresse de la culture en cœur de village ».
- 20/02/2022 « Presbytère. Considérations historiques et spatiales » .
- 22/02/2022 « Presbytère. Note architecturale complémentaire ».
- 15/09/2022 « Aménagements de l'axe principal : Route d'Annecy- Rue de la Tournette, Recommandations opérationnelles » (note 2).
- 18/11/2022 « Aménagement de la route de la Corniche » et de la Ravoire (Note 3).
- 10/04/2023 « Criticité du stationnement en centre village et en été à Veyrier-du-Lac. Eléments de réflexion et recommandations proportionnées » (note 4).

Ces études , dont des tirages papier étaient à disposition en entrée de réunion, sont disponibles sur le site internet, rubrique « études et documents ». Nous espérons vos commentaires, critiques, contributions et idées

Nous n'avons pas négligé d'autres questions locales récurrentes, telles que le suivi de l'urbanisation avec la commission ad hoc ou la poursuite de la collecte des OM en porte à porte pour laquelle nous avons, à la demande de plusieurs adhérents, questionné en février 2023 la Présidente du Grand Annecy qui a bien voulu répondre positivement à notre demande.

¹ BVV, ACDMV, Hameau de Morat, Amis du Quai de Chavoire.

² Conférence donnée à la Sorbonne le 11 mars 1882.

³ Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, avec pour objet de redéfinir les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale, promulguée le 7 aout 2015.

⁴ « Bellum omnium contra omnes » . Thomas Hobbes ,1651.

⁵ Et même le 17/01/2020 à l'occasion du débat public organisé par BVV à Veyrier-du-Lac en vue des municipales.

Mobilité Grand Annecy. J'ai rencontré au titre de BVV, et comme cofondateur du Grenelle des transports et de la qualité de l'air du bassin annécien, le nouveau consultant (EGIS) du Grand Annecy pour le projet de transport en commun en site propre intégral (TCSPi) ainsi que le Vice-Président en charge de la mobilité et son exécutif. Je suis heureux de vous annoncer que la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a confirmé le 5 avril 2023 sa décision d'organiser une concertation préalable sur le projet de l'exécutif et ses alternatives, et nommé 2 garants à cet effet. A suivre au 2^{ème} semestre.

Quelques chiffres sur l'activité de votre association.

Depuis l'AG du 12/05/2022 : 11 réunions de CA, 7 réunions de groupes de travail (stationnement centre village, routes du haut, centre village); 4 avec Madame la Maire et/ou les adjoints de Veyrier-du-Lac, 1 pour la commission mobilité, 3 avec le Grand Annecy pour les TCSPi (2 avec l'exécutif, 1 avec le consultant), 2 réunions PADD-PLUi-HDM du GA, 2 avec le SILA, 9 réunions avec le réseau des associations et collectifs (ALAE, FNE 74, Grenelle Annecy, ALPPELAC), sans compter le suivi des réunions publiques du CM de Veyrier-du-Lac. 70 pages rédigées et diffusées publiquement.

Transparence de l'Information et communication directe avec les adhérents et les habitants.

Les procès-verbaux des réunions du CA ont été adressés à tous les sociétaires de BVV, par courriel, ou, à défaut, par courrier, et sont mis en ligne sur www.bienvivreaveyrier.org. Ce site Internet, public et régulièrement actualisé, donne accès à toutes les informations, classées en 10 rubriques dont : Actualité, Conseils d'administration et Assemblées générales, Etudes et documents, Compte rendus de réunions.

Enfin, alors qu'elle pourrait en être attributaire, BVV, association agréée aux 36 ans, ne sollicite aucune subvention municipale, par principe (finances des habitants) et par souci d'indépendance ; elle n'est financée que par vos adhésions. Merci à tous pour votre soutien et votre confiance qui la maintiennent dans la force de l'âge. Nous étions **124 sociétaires cotisants en 2022**.

Merci aux adhérents et administrateurs qui participent aux groupes de travail et les enrichissent de leurs réflexions et de leurs compétences pour ne pas subir l'avenir et oser l'espérance que nous pensons possible ensemble. L'année écoulée en conforte, ici et là, la perspective.

Je vous suis très reconnaissant de votre patience, remercie les administrateurs de leur soutien précieux, le bureau de son implication, et exprime ma considération et mon estime amicales à Claude.
Olivier Labasse, le 12 mai 2023.

Distribué à l'entrée, le **rapport moral du président est adopté à l'unanimité**. Il sera mis en ligne sur www.bienvivreaveyrier.org, rubrique CA et Assemblées Générales.

3) Rapport d'activités depuis l'AG du 12 mai 2022.

Le rapport est présenté 8 chiffres et une 1 diapositive tirée du rapport moral :

7 réunions de groupe de travail (GT) BVV

11 réunions de CA BVV (tous les 1^{er} mardi du mois)

5 réunions Mairie de Veyrier-du-Lac (hors CM)

3 réunions Grand Annecy

2 réunions SILA

9 réunions avec associations du réseau et collectifs (ALAE, Grenelle Annecy, FNE 74, Alppelac)

72 pages diffusées (études, articles, et procès-verbaux)

124 sociétaires cotisants

Olivier Labasse remercie les animateurs des commissions permanentes et des groupes de travail (GT), notamment : Nicole Barbier, Georges Davignon, Jacques Herrgott, Claude Saulgeot, Jean Claude Secchi, Richard Serret ainsi que les nombreux contributeurs, administrateurs et adhérents qui sont dans la salle.

Le rapport d'activités 2021 est adopté à l'unanimité.

4) Rapport financier 2021 du Trésorier, Jean-Claude Secchi.

Le Trésorier présente le rapport financier préalablement approuvé par le bureau. Ce rapport est distribué à l'entrée de la salle de réunion et exposé dans le diaporama

- **Le compte de résultats au 31/12/2022** se caractérise en particulier par :

Produits : 1935€ de cotisations et dons

Charges : 3116,47€ (assurance, frais généraux fournitures, timbres, cotisations aux associations, frais de réception AG et 35 ans de BVV, entretien site, participation frais de procédures..)

Déficit de l'exercice : -1181,47€ (à rapprocher du montant excédentaire de l'exercice précédent : +1225,37€).

On notera que l'association, adepte du bénévolat et du volontariat, gère au plus près grâce aux cotisations de ses adhérents, ne demande pas et n'a jamais demandé de subvention de la part des collectivités publiques.

- **Le total bilan au 31/12/2022 s'élève à 15477,52 €.**

Les comptes de l'exercice 2022 sont approuvés à l'unanimité.

5) Cotisations 2024

Après avoir rappelé que le vote des cotisations de l'année 2024 se fait au cours de l'AGO de 2023 afin de pouvoir les appeler en début de l'année 2023 sans attendre la tenue de l'AGO, Jean-Claude Secchi fait part de la proposition du bureau de maintenir les montants de cotisations 2024 aux mêmes niveaux que ceux des années antérieures de la présidence Labasse : Membre actif : 15€, couples et /ou cotisation de soutien 30€, membre bienfaiteur >30€.

Résolution adoptée à l'unanimité

6) Renouvellement du Conseil d'Administration

Olivier Labasse appelle à jouer collectif sur la rive et à rajeunir et féminiser l'équipe. Il rappelle « l'objet social » figurant aux statuts de l'association que Claude Saulgeot a contribué à créer en 1987 :

- *préserver le cadre de vie de VEYRIER-DU-LAC,*
- *protéger l'environnement, l'eau, l'air,*
- *mener et appuyer toutes actions en ce sens auprès des collectivités publiques, des administrations, associations, personnes physiques ou morales, etc...*
- *veiller à une saine gestion de l'urbanisation et des installations classées.*

Le Président indique qu'il est entré au CA en 2013, il y a 10 ans, et que sa présidence lui en a été confiée en 2014, soit 10 ans cette année. Sa stratégie a été de positionner BVV :

- dans l'espace (à l'approche des conséquences de la loi NOTRe⁶) dès 2014 avant l'intégration effective dans le Grand Annecy
- dans la durée et la prospective, pour passer du curatif au préventif, du réactif au proactif, de la critique à la proposition.
- vis-à-vis des collectivités et des administrations, dans la complémentarité et dans la recommandation.

Il appartiendra à son successeur d'écrire une nouvelle page en 2024.

- Mandats administrateurs en cours au 12/05/2023 : Nicole Barbier, Laurent Billet, Philippe Borel, Luc Corneloup, Georges Davignon, Mireille Kishazy, Olivier Labasse, Charles Lacombe, Jacques Lelarge, Claude Saulgeot, Jean Claude Secchi, Richard Serret.
- Mandats à échéance : Nicole Barbier, Luc Corneloup, Olivier Labasse qui se représentent et Charles Lacombe. **Nicole Barbier, Luc Corneloup et Olivier Labasse sont élus tour à tour.**
- Nouvelle candidature reçue préalablement à la réunion, **Claudine Béraud : élue à l'unanimité.**

Olivier Labasse demande s'il y a d'autres candidatures. **Jean-Bernard Lemoine**, que plusieurs connaissent pour ses talents de carillonneur et harmoniumiste (il avait été à l'initiative avec BVV du sauvetage du Couty Liné de l'église) se présente ; il précise qu'il est aussi Président de Alprail et Asurail et est élu à l'unanimité.

L'assemblée félicite les nouveaux administrateurs. Le CA, qui compte désormais 13 membres, est à la recherche d'un(e) 14^{ème} (qui pourra être admis par cooptation en attente de la ratification par l'AG 2024). Les administrateurs éliront leur bureau lors de la **prochaine réunion du CA, le mardi 6 juin**. Claude ne sera pas candidat à la Vice-Présidence et Olivier, en cas de réélection à la Présidence, annonce que ce serait pour un dernier mandat, désirant mettre en pratique l'alternance dont la vertu sera soulignée par notre conférencier.

Les documents de référence signalés dans le rapport moral, ont été envoyés aux adhérents par mail, mis sur le site <http://www.bienvivreaveyrier.org/>. Il en sera de même du diaporama de la réunion

2eme partie : CONFERENCE

« **L'administration territoriale de la République Française ; éloge d'un jacobinisme déconcentré** »

Invité : Jean Fabre, ancien préfet de région, ancien directeur du conseil général de Savoie, directeur du comité d'organisation des championnats du monde de ski alpin à Val d'Isère, guide de montagne, ENA, ENSA. Le texte intégral de la conférence est disponible sur demande à BVV.

Le Président remercie les élus présents, les sociétaires et tous les participants de leur patience bienveillante et de leur soutien fidèle avant de les inviter à poursuivre les échanges à la Villa Riva, où est servi un cocktail dinatoire. Les discussions se prolongent jusqu'à 21H 30.

: O.Labasse.



Autres signatures :

⁶ Nouvelle Organisation Territoriale de la République, loi du 2/07/2015 (Présidence Hollande) redéfinissant les compétences attribuées aux collectivités territoriales et (ren)forçant l'intercommunalité.